

A.M. HOLDING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 42 211 780 EUROS
SIEGE SOCIAL : CHANAS (38150)
8 IMPASSE DU DOLON

488 095 837 RCS VIENNE

AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2026
--

Exercice clos le 31 décembre 2025

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 42 109 603 euros en totalité au poste « Autres Réserves ».

Certifié conforme

Le Président

Comptes et Annexes

CERTIFIE SINCERE ET CONFORME

Monsieur John MELSEN
Président

John MELSEN

✓ Certified by  yousign

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-I)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été établies en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014 03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022 06 du 04 novembre 2022 (cf paragraphe "Mention du règlement comptable").
- Les articles L123 12 à L123 28 du Code de Commerce.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **provision**, conformément aux dispositions applicables.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Événements post-clôture

Informations générales complémentaires

Pour établir ces informations financières, la direction doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actifs et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent les titres de participation, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel. Les comptes ont été établis en tenant compte du contexte économique et financier actuel, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. La valeur des actifs à long terme, tels que les titres de participations, est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la direction de la société dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

* Intégration fiscale :

Depuis le 1er janvier 2017, la société AIXAM MEGA a rejoint le groupe d'intégration fiscale formé par la société-mère POLARIS FRANCE HOLDCO.

Le groupe ainsi formé est constitué des filiales suivantes :

- AM HOLDING
- FAM- AIXAM MEGA
- AIXAM PRODUCTION
- CARMAX
- CARMETAL
- AIXAM IMMOBILIER
- CIV
- MEGA PRODUCTION
- AIXAM MEGA ENGINEERING
- AM ePRODUCTION
- USIN'ALPES
- GOUPIL
- POLARIS FRANCE.

* Comptes consolidés :

La méthode retenue pour l'intégration fiscale est celle de la neutralité. C'est pourquoi la filiale a comptabilisé sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Les transactions avec les parties liées ont été réalisées dans des conditions normales de marché.

Informations significatives

La société AIXAM MEGA a distribué des dividendes à hauteur de 39 147 600€ à AM HOLDING.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022- 06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Cette première application n'a pas eu d'incidence sur les comptes des exercices antérieurs.

Conformément au règlement, de nouveaux formats de tableaux sont désormais d'application obligatoire et l'annexe a été adaptée à cet effet.

Le bilan et le compte de résultat tels qu'arrêtés et publiés au titre de 2024 sont présentés à la fin de la présente annexe.

Les principaux impacts en application du règlement ANC 2022-06 sont les suivants:

§ Au niveau du compte de résultat :

- Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

§ Remboursements de charges de personnel au compte 649 " Remboursements de charges de personnel " donc directement en déduction du poste " Salaires " ou " Cotisations sociales ".

§ Refacturations de charges au compte 708 " Produits des activités annexes "

- Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne " opérations en capital " sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne " Produits exceptionnels ". Les produits de cession des éléments d'actif cédés sont en 2025 comptabilisés en résultat d'exploitation sur la ligne " Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ".

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment présentés en charges exceptionnelles sur la ligne " opérations en capital " sont regroupées dans la colonne N-1 sur la ligne " Charges exceptionnelles ".

Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés sont en 2025 comptabilisées en résultat d'exploitation sur la ligne " Valeurs comptables des d'immobilisations incorporelles et corporelles cédées ".

§ Au niveau du Bilan :

- Les immobilisations corporelles en cours comptabilisés en 2024 sur la ligne " Immobilisations corporelles en cours " sont regroupées dans la colonne N-1 sur la ligne " Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes ".

- Les charges constatées d'avance au titre de 2024 étaient présentées sur une ligne séparée

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique " Créances ".
Les produits constatés d'avance au titre de 2024 étaient présentés sur une ligne séparée du passif.
Dans la colonne N-1 les produits constatés d'avance ont été reclassées dans la rubrique " Dettes ".

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Changement d'estimation

Correction d'erreurs

- INFO SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS -

(Art. 831-4)

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom : POLARIS FRANCE HOLDCO
	Siège : CLOS DES BIOLLES 74190 LE FAYET FR
	N° d'indentification si entité française : FR37824561765
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues :
	Lieu 1 :
	Lieu 2 :
	Lieu 3 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-I)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	1 133 498	125 296		1 258 794
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	293			293
Matériel de bureau et matériel informatique	33 302			33 302
Mobilier	17 290			17 290
Immobilisations financières				
Participations	248 500 000			248 500 000
Autres immobilisations financières	500			500
TOTAL	249 684 883	125 296		249 810 179

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	1 122 826	9 589		1 132 414
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	293			293
Matériel de bureau et matériel informatique	33 302	0		33 302
Mobilier	17 277	13		17 290
TOTAL	1 173 697	9 602		1 183 299

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	37 000				37 000
Autres provisions pour dépréciation	68 596	52 996			121 591
TOTAL	105 596	52 996			158 591

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles			125 296		
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			125 296		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

Néant

Amortissements - Dotations de l'exercice

Néant

Amortissements - Diminutions de l'exercice

Néant

Filiales et participations		Informations financières	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
						brute	détenus nette					
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)												
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale - SASU AIXAM MEGA - SAS F.A.M			35 127 831	100.00	248 463 000	248 463 000			198 678 777	29 658 367	39 147 600	31/12/25
			-50 666 000	100.00	37 000					-893 705.93		31/12/25
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1 - françaises - étrangères												
A. Total des filiales					248 500 000	248 463 000					39 147 600	
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)												
1. Renseignements détaillés pour chaque participation 2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1 - françaises - étrangères												
B. Total des participations												
C. Total des filiales et des participations (A + B)					248 500 000	248 463 000					39 147 600	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	500	500	
Autres créances clients	538 112	538 112	
Taxe sur la valeur ajoutée	37 446	37 446	
Groupe et associés	87 355 437	87 355 437	
Débiteurs divers	2 325	2 325	
Charges constatées d'avance	4 532	4 532	
TOTAL	87 938 352	87 938 352	

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions ordinaires	10.00	4 221 178			4 221 178

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	4 221 178	10	
TOTAL	4 221 178		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	42 211 780			
Primes d'émission, de fusion, d'apport	400 000			
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	4 221 178			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	289 497 638	-48 031 532		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	38 442 271		86 473 803	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	374 772 867	-48 031 532	86 473 803	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				42 211 780
Primes d'émission, de fusion, d'apport				400 000
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				4 221 178
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				241466106
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice		42 109 603		42 109 603
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres		42 109 603		330408667

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Autres provisions pour risques	4 067 298	840 710			4 908 009
Provisions pour charges					
Pensions et obligations similaires	51 813	5 522			57 335
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	4 119 112	846 232			4 965 344

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	806 461	806 461		
Personnel et comptes rattachés	72 957	72 957		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63 777	63 777		
Taxe sur la valeur ajoutée	87 167	87 167		
Autres impôts taxes et assimilés	1 768	1 768		
TOTAL	1 032 130	1 032 130		

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
PRESTATIONS DE SERVICES	451 317	483 929
TOTAL	451 317	483 929

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
FRANCE	451 317	483 929
TOTAL	451 317	483 929

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
--	---------

Néant

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	181 397
Dettes fiscales et sociales	103 285
TOTAL	284 682

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	9 071	
TOTAL	9 071	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES -

(Art. 834-1)

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie au cours de l'exercice	Autres informations
	CASHPOOL	1 224 357	INTERETS RECUS

- AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS -

(Art. 835-1)

Engagement en matière de pensions et retraites

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention dans la présente annexe et d'une comptabilisation en provisions. Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- départ à la retraite volontaire des droits acquis à taux plein, avec les conditions d'avril 2023 et le prise en compte des carrières longues
- taux progression des salaires 3%
- taux d'actualisation 3.80%
- taux de charges sociales : taux moyen pour l'ensemble des catégories professionnelles
- table de mortalité INSEE TD/TV 2019 - 2021
- table de mobilité basée sur observation des seules démissions des 3 dernières années soit un taux annuel moyen de 3.9%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		57 335	57 335

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Néant

- ENGAGEMENTS HORS BILAN - COMPLÉMENT RELATIF AUX ENTITÉS LIÉES -
(Art. 836-2)

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -
(Art. 836-5)

Néant

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -
(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **8 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -
(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	6
TOTAL	8

Le 29/04/2025
POLARIS FRANCE HOLDCO

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles	1 133 498	1 132 414	1 084	10 673	-9 589	-89.84
	En cours, avances et acomptes	125 296		125 296		125 296	
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	50 885	50 885		13	-13	-100.00
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	248 500 000	37 000	248 463 000	248 463 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	500		500	500		
	Total de l'actif immobilisé (III)	249 810 179	1 220 299	248 589 880	248 474 186	115 694	0.05
	Stocks et en-cours :						
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	538 112		538 112	566 822	-28 710	-5.07
	Autres créances	87 395 208	121 591	87 273 617	130 753 884	-43 480 268	-33.25
	Charges constatées d'avance	4 532		4 532	4 496	36	0.81
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
TOTAL GENERAL	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités						
	Total de l'actif circulant (IV)	87 937 852	121 591	87 816 261	131 325 203	-43 508 942	-33.13
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	337 748 031	1 341 890	336 406 141	379 799 389	-43 393 248	-11.43

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

500

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025	31/12/2024	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 42 211 780)	42 211 780	42 211 780		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	400 000	400 000		
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	4 221 178	4 221 178		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	241 466 106	289 497 638	-48 031 532	-16.59
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	42 109 603	38 442 271	3 667 332	9.54
CAPITAUX PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	330 408 667	374 772 867	-44 364 200	-11.84
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques	4 908 009	4 067 298	840 710	20.67
	Provisions pour charges	57 335	51 813	5 522	10.66
	Total des provisions (II)	4 965 344	4 119 112	846 232	20.54
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	806 461	698 229	108 232	15.50
	Dettes fiscales et sociales	225 669	209 181	16 488	7.88
DETTES (I)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	1 032 130	907 410	124 720	13.74
Ecarts de conversion passif (IV)					
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		336 406 141	379 799 389	-43 393 248	-11.43

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 1 032 130 907 410

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	451 317		451 317	483 929		-32 612	-6.74
Montant net du chiffre d'affaires	451 317		451 317	483 929		-32 612	-6.74
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions							
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions							
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			205	86		119	137.50
Total des Produits d'exploitation (I)			451 522	484 016		-32 493	-6.71
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			216 609	147 578		69 030	46.78
Impôts, taxes et versements assimilés			5 996	10 696		-4 700	-43.94
Salaires			379 540	385 948		-6 408	-1.66
Cotisations sociales			150 373	148 833		1 540	1.03
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 602	29 456		-19 854	-67.40
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			846 232	980 668		-134 436	-13.71
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			23	200		-177	-88.48
Total des Charges d'exploitation (II)			1 608 374	1 703 379		-95 004	-5.58
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 156 852	-1 219 363		62 511	5.13
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)	39 147 600		36 693 000		2 454 600	6.69
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)	4 171 851		3 037 230		1 134 621	37.36
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	43 319 451		39 730 230		3 589 221	9.03
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	52 996		68 596		-15 600	-22.74
Intérêts et charges assimilées (3)						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)	52 996		68 596		-15 600	-22.74
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	43 266 455		39 661 634		3 604 821	9.09
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	42 109 603		38 442 271		3 667 332	9.54
Produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles (VIII)						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	43 770 973		40 214 245		3 556 728	8.84
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 661 370		1 771 974		-110 604	-6.24
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	42 109 603		38 442 271		3 667 332	9.54

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

1 224 357 39 730 230



A.M. Holding

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



A.M. Holding

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société A.M. Holding,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.M. Holding relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 18 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:
A blue ink signature of Mohamed Mabrouk, written in a cursive style, enclosed in a blue rectangular box with a checkmark icon on the left side.

Mohamed Mabrouk